



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 janvier 2001

[PAS

D'ANNEXE]

Vente de bois de chauffage suite à la tempête du 27 décembre 1999

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 10 janvier 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 19 janvier 2001

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoint :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Martine COURJAUD, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, M. Guy-Marie GUERET, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Jean-Robert BEJUGE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Alain PAGE

DELIBERATION D2010262001

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 janvier 2001

Mission Environnement

Vente de bois de chauffage suite à la tempête du 27 décembre 1999

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Comme vous le savez, suite à la tempête du 27 décembre 1999, les arbres tombés ainsi que les branchages ont été transportés et stockés au Vallon d'Arty.

Le bois utilisable dans les appareils de chauffage est débité et mis en stères dans le cadre d'un chantier d'insertion géré par la MIPE (Mission d'Insertion par l'Economique).

Ce bois a été proposé par le CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales) aux associations caritatives Niortaises qui jusqu'à fin janvier 2001 en feront bénéficier gratuitement les familles les plus démunies.

Le bois de chauffage restant pourrait être vendu aux particuliers Niortais possesseurs d'appareils de chauffage à bois ou de cheminées.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir:

- fixer le tarif de vente par la Ville de Niort de ce bois pris sur place au Vallon d'Arty à : 30 F TTC le stère (uniquement le bois mis en stère). Les opérations de sciage et de mise en stères par des particuliers sont interdites sur le site du Vallon d'Arty).
- continuer le chantier d'insertion "solidarité bois chauffage" avec la MIPE jusqu'à épuisement du bois en vrac.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Geneviève PERRIN-GAILLARD

[Ordre du jour](#)